

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 1^{er} FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1^{er} février, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Louis Kéromest à Ploumagoar et en visio-conférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Etaient présents en visio-conférence :

GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusé : PRIGENT Christian



DELBU2022-02-020

MOBILITES ET FORMATION PROFESSIONNELLES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pôle Ressources - Service Prévention, santé et retraite

- Gestionnaire prévention, santé, retraite - Mobilité interne/renfort - Création de poste

Créations de postes permanents liées au budget prévisionnel 2022 et aux mobilités internes

La mutation interne de l'assistante de direction du Pôle Ressources au sein du service Mobilité et formation professionnelles au 1^{er} janvier 2022 met en évidence un besoin en personnel au sein du service Prévention, santé, retraite. En effet cet agent assurait sur un mi-temps la gestion des arrêts maladie ordinaire, le suivi des remboursements de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale, le suivi des visites médicales périodiques et le secrétariat du service.

Par ailleurs, un renfort permanent apparaît nécessaire sur :

- Les missions de prévention : gestion des dossiers administratifs des accidents de travail, appui administratif sur le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, appui administratif sur l'élaboration de rapports, bilans et statistiques relatifs à la santé et à la sécurité et suivi des registres obligatoires
- La collecte, la saisie et la vérification des données relatives au Rapport Social Unique annuel qui remplace depuis 1^{er} janvier 2021 le bilan social bisannuel
- La gestion administrative des médailles du travail (identifier annuellement les agents éligibles, établir les historiques de carrière, relation avec les services de la préfecture)

Il est donc proposé à compter du 1^{er} février 2022 :

* de créer un poste à temps complet (35h) d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe¹

(¹) : Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

Délibération

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint administratifs territoriaux,

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider la création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

